

Le chantier des Halles à Paris compromis par une décision du tribunal administratif

Le permis de démolir du jardin des Halles à Paris a été suspendu mercredi par le tribunal administratif, ce qui compromet le monumental chantier de transformation de ce quartier du coeur de la capitale.

"Le juge des référés, s'il n'a retenu aucun des moyens de fond invoqués par les requérants, a fondé sa décision sur un motif de pure forme selon lequel le Conseil de Paris n'aurait pas expressément autorisé le maire à déposer ce permis de démolir" indique le Ville de Paris qui conteste ce jugement "dans la mesure où le Conseil de Paris avait précisément délibéré, lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet".

Afin de ne pas retarder le calendrier de l'opération, le Conseil de Paris sera saisi dès sa prochaine séance des 7 et 8 juin 2010 d'une nouvelle délibération autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir précise la communiqué de la Ville qui espère "engager les premiers travaux des aires de jeux pour enfants dès l'automne 2010 après obtention d'un nouveau permis de démolir, permettant une ouverture au public de ces aires de jeux à la fin 2011".

Me Cyril Laroche, avocat de l'Association Accomplir et de deux autres "groupes" qui avaient déposé en recours en urgence pour demander l'annulation du permis de démolir de la mairie de Paris, "le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles au motif qu'il y avait un doute sérieux quand à sa légalité". Rappelons que le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'architecte David Mangin pour la conception du jardin s'élève à 2 millions d'euros TTC.